



**HAL**  
open science

## Le chancel de Saint-Pierre-aux-Nonnains à Metz.

François Heber-Suffrin

► **To cite this version:**

François Heber-Suffrin. Le chancel de Saint-Pierre-aux-Nonnains à Metz.. Cahiers du CRATHMA (Centre de recherche sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge), 1977, Du VIIIe au XIe siècle : édifices monastiques et culte en Lorraine et en Bourgogne, II (11), pp.3-30. hal-03033347

**HAL Id: hal-03033347**

**<https://hal.science/hal-03033347>**

Submitted on 25 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## LE CHANCEL DE SAINT-PIERRE-AUX-NONNAINS A METZ.

L'abbatiale de Saint-Pierre-Aux-Nonnains, si longtemps oubliée, revient au premier plan de l'actualité avec l'achèvement de la restauration nécessitée par l'état de délabrement dans lequel elle se trouvait. Dans un article récent, C. Heitz (1) a exposé, dans toute leur complexité, les différentes étapes de sa construction en dégagant l'originalité de chacune d'entre elles. La présente étude propose l'analyse détaillée du chancel de Saint-Pierre, mais avant de l'aborder, et pour établir sa liaison avec l'architecture, il nous faut exposer brièvement l'historique de la découverte de l'abbatiale et décrire ses états successifs.

C'est à la fin du siècle dernier que l'abbaye a suscité l'intérêt des historiens et des archéologues (2). L'abbé Ledain (3), à la suite d'une rapide observation, avait reconnu dans les murs extérieurs un appareil de type romain dont il plaçait, pour des raisons historiques, la réalisation à l'époque mérovingienne. Grâce aux facilités données par le commandement militaire dont relevait l'abbaye désaffectée, E. Knitterscheid (4) dégagna l'édifice des constructions parasites et des remblais qui l'encombraient. Suivant le raisonnement de l'abbé Ledain, et se fondant sur la découverte de sculptures du Haut Moyen-Age, il mit en rapport l'architecture avec la date supposée de la fondation de Saint-Pierre au début du VIIe s.. Sa découverte la plus remarquable reste la mise à jour des plaques et piliers sculptés, employés dans les piliers-murs et les fondations de la nef ottonienne.

Cet ensemble a été interprété immédiatement comme étant les restes d'un chancel, et puisque certaines données iconographiques rejoignaient les considérations historiques, il fut daté du VIIe s..

La reprise des fouilles, de 1942 à 1944, a permis à W. Reusch (5), à la suite d'une analyse précise des parties les plus anciennes et des analogies relevées avec l'*Aula Palatina* de Trèves, de vieillir de trois siècles la construction primitive. Les fragments du chancel ne pouvant plus être liés à celle-ci pour des raisons iconographiques et techniques, force a été de rechercher quelles avaient été les modifications architecturales intervenues à l'époque mérovingienne. La découverte, lors des fouilles, d'une série de murets perpendiculaires à l'axe de la nef et des fondations d'un autel, ont permis de comprendre la contribution mérovingienne. Elle s'est bornée à la réutilisation pure et simple d'un édifice antique. La restauration n'a sans doute affecté que la toiture et la compartimentation intérieure dans un but liturgique.

La reprise ottonienne de la fin du Xe s. est marquée par l'installation de trois nefs, séparées par de grandes arcades en plein cintre qui reposent sur des piliers de section barlongue.

Nous sommes donc en présence d'un édifice d'origine romaine dont la destination était vraisemblablement civile. Il fut adapté au culte chrétien à l'époque mérovingienne (sans doute au début du VIIe s.) et divisé en trois nefs, vers 990, à la suite d'une réforme du monastère.

L'objet de notre étude est de tenter de lier l'ensemble sculpté avec les données architecturales notées plus haut et de dégager les éléments d'une datation plus précise.

(1) C. HEITZ «Saint-Pierre-aux-Nonnains», dans *ARCHEOLOGIA*, N. 56, Mars 1973, pp. 15-23.

(2) E. de BOUTEILLER, «Notice sur les anciennes abbayes de Sainte-Marie et de Saint-Pierre de Metz», *Mémoires de l'Académie de Metz*, T.44, Metz, 1862-1863, pp. 25-128. A. PROST, lettre produite dans un article de l'Abbé LEDAIN, «Découverte d'objets de terre cuite», dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, T. XV, Metz, 1879, pp. 189-194.

(3) Abbé LEDAIN, *ibid.*, pp. 166-196 et 235-254.

(4) E. KNITTERSCHEID, «Die Abteikirche St. Peter auf der Zitadelle in Metz, ein Bau aus merovingischer Zeit», dans *Jahrbuch für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, T. IX (1897), pp. 97-111 (Architecture) et T. X (1898), pp.120-152 (Sculpture).

(5) W. REUSCH, «Die St. Peter-Basilika auf der Zitadelle in Metz, Neue Untersuchungen und Ausgrabungen», *Germania, Anzeiger der römisch-germanischen Kommission des deutschen archäologischen Instituts*, T. 27 (1943), pp. 79-92.

## LES PLAQUES ET PILIERS DU CHANCEL : MESURES.

Les éléments du chancel, conservés au Musée de Metz, se partagent en plaques et piliers.

Pour établir la cohérence de l'ensemble, il est nécessaire de retrouver les dimensions originelles de ces fragments. Nous sommes aidés, dans cette tentative, par la présence de bordures moulurées dont l'épaisseur est sensiblement égale sur les quatre côtés. Ce sont elles qui ont le plus souffert, mais rarement, elles ont totalement disparu (6).

Les onze *plaques* qui nous sont parvenues presque intactes, si l'on excepte deux d'entre elles (N. 7 et 8), ont été réutilisées pour la plupart dans les puissants piliers-murs de section rectangulaire (1m x 2m) de la nef ottonienne. Ces plaques, dont les dimensions n'excèdent pas 1,09 x 0,74m, ont pu être utilisées sans dommage majeur, dans la partie bien appareillée des piliers, sous la retombée des grands arcs. Certaines d'entre elles (N. 3, 4, 6, 10, 11) présentent une lacune latérale de 0,10 à 0,15m de largeur sur environ les deux tiers de leur longueur. Elles servaient à rendre solidaire du pilier le pilastre de faible saillie qui recevait, à chaque travée, l'arc diaphragme des bas-côtés. Cette modification partielle laisse intacte les dimensions.

En hauteur, les mesures varient peu, de 1,01m à 1,09m (hauteur moyenne : 1,05m)(7). En largeur, cependant, on observe une plus grande diversité. Sur neuf plaques, six d'entre elles varient de 0,57m à 0,63m, deux mesurent respectivement 0,50m (N. 11) et 0,525m (N. 1) et une autre —curieusement— 0,74m (N. 9). Les plaques N. 7 et 8 ne peuvent être complétées.

L'épaisseur en est homogène, de 0,20m à 0,24m, à l'exception des plaques N. 11 et 3 : la première, bien que complète, n'est épaisse que de 0,18m à 0,19m ; la seconde, fortement démaigrie, devait l'être de 0,22m.

Des dix-huit *piliers* découverts, six ont conservé leur hauteur originelle. Pour sept autres, elle peut être restituée sous certaines réserves. Elle varie de 1m à 1,10m, et dans la majorité des cas se situe entre 1m et 1,06m. Les écarts sont proportionnellement plus forts dans les largeurs, de 0,24m à 0,35m.

Les épaisseurs sont aussi très variables, de 0,21m à 0,32m. La section des piliers est donc grossièrement carrée.

Plaques et piliers sont donc sensiblement de même hauteur. Les différences d'épaisseur tiennent au procédé adopté pour les relier : assemblage à tenons et mortaises. De minces languettes verticales de section rectangulaire sont enfoncées dans des saignées de même section. En règle générale, les plaques sont à languettes, les piliers à mortaises. Les languettes sont larges de 0,06 à 0,08m à l'endroit où elles s'attachent aux plaques, mais la plupart ayant été arasées, les mesures sont difficiles à restituer avec précision. Dans les trois exemples qui nous sont conservés, les languettes sont en saillie de 0,025m (N. 1 et 11) et 0,03m (N. 14). Les mortaises, presque toutes conservées, sont larges de 0,06m à 0,08m et profondes de 0,035m à 0,045m. Le pilier N. 29 présente paradoxalement trois mortaises. Les mortaises latérales sont plus larges et plus profondes (0,07m x 0,045m) que la troisième « faciale » (0,06m x 0,035m).

La différence d'épaisseur constatée entre les plaques et les piliers résulte de l'emploi de ces deux organes de fixation. En effet, les reliefs de pierre qui encadrent les mortaises deviendraient fragiles s'ils étaient trop amincis, et risqueraient de se casser. Les piliers doivent être nettement plus épais pour avoir suffisamment de résistance. Ce raisonnement permet d'expliquer la minceur relative de trois des piliers (N. 14 : 0,24m, N. 18 : 0,25m, N. 21 : 0,21m) qui possèdent des languettes, ce qui implique l'existence de mortaises sur certaines plaques. La plaque N. 2 dont on pouvait se demander si elle n'avait pas été reprise postérieurement, est de celles-là. Le fait qu'elle n'ait pas été épaissie est logique si l'on considère que seuls les piliers devaient être saillants.

Pour autant que nous puissions en juger, une grande unité de dimension apparaît dans cet ensemble. Les variations les plus importantes affectent les largeurs et ont peut-être été motivées par l'organisation du chancel à l'intérieur de l'édifice.

(6) Les restitutions sont faites à quelques centimètres près car l'épaisseur des bordures varie légèrement sur les quatre côtés.

(7) La plaque N. 7 qui ne peut être restituée avec précision respecte le même ordre de grandeur. Elle atteint 0,975m de hauteur si on lui ajoute la largeur de la bordure la plus étroite.

## LE CHANCEL : CLASSIFICATION ICONOGRAPHIQUE ET DESCRIPTION.

Les représentations sculptées sur les plaques et piliers du chancel présentent une grande diversité. Des décors dérivés de l'antiquité chrétienne se mêlent au fond «barbare». Ainsi un Christ vêtu à la manière romaine et des arbres de vie voisinent avec des entrelacs de serpents. La description et la classification des décors, puis leur comparaison devra permettre d'établir une possible cohérence. Pour ce faire nous classerons, plaques d'abord, piliers ensuite, en fonction de critères iconographiques.

## N. 1 : LE CHRIST.

C'est la seule figuration humaine du chancel. Dans l'espace rectangulaire déterminé par une bordure formée de tores parallèles, un personnage, en position faciale, se tient debout sous une arcade. Il s'agit du Christ comme l'indique la main droite levée en signe de bénédiction et surtout la tête nimbée, surmontée d'une croix pattée. Il est vêtu d'une longue robe à encolure carrée et drapé dans une toge de type antique. Dans l'antiquité chrétienne, la toge est toujours traitée selon le même schéma. Rejetée sur l'épaule gauche, elle couvre obliquement le dos, repaît sous le bras droit, se rassemble sur le bras gauche et tombe verticalement jusqu'à la hauteur du genoux. Ici, l'artiste, interprétant un modèle de vêtement qui ne lui était pas familier, a commis quelques erreurs. Le pan initial n'est pas figuré sur l'épaule gauche ; par souci de symétrie et aussi pour remplir le creux, un pan terminal apparaît également contre la hanche droite du Christ.

L'objet circulaire placé dans la main gauche du Christ, considéré jusque-là comme une boucle de vêtement traitée de manière décorative, a été récemment interprété de manière différente (8). Il s'agirait d'un pain de consécration. La main droite ne serait pas représentée bénissante mais tiendrait un calice sans pied, de forme triangulaire. L'observation attentive de la sculpture ne permet pas de maintenir cette séduisante hypothèse. Le V gravé dans la main représente de façon satisfaisante les deux muscles renflés du pouce et de l'auriculaire qui limitent la paume de la main, et deux petites rainures verticales, presque effacées, marquent la séparation des trois autres doigts. Nous pouvons ajouter que les artistes du Haut Moyen-Age ont plutôt tendance à exagérer les proportions d'un objet symbolique par rapport à l'ensemble pour éviter toute erreur d'interprétation ; ils choisissent une représentation caractéristique pour figurer un vase liturgique (une coupe à pied et non un simple gobelet). Un raisonnement similaire conduit à rejeter aussi la réalité du pain de consécration. Le disque se creuse au contact de la main gauche qui apparaît sous le tissu. Il est décoré de trois tores concentriques qui correspondent aux trois plis, également figurés par des tores, que forme le vêtement à l'approche du bras gauche. Il s'agit donc bien d'une boucle de la toge à laquelle l'artiste a conféré la forme circulaire au riche contenu symbolique. L'interprétation traditionnelle semble la plus vraisemblable.

La tête du Christ se détache sur un nimbe strié symétriquement par rapport à la médiane verticale, de telle sorte que les deux stries supérieures forment un angle aigu dirigé vers le haut. Ce figuré tend à établir une forte liaison visuelle entre l'auréole et la base de la croix suspendue à la clef de l'arc. Les deux piliers qui encadrent le Christ sont formés de deux bandes plates enserrant une torsade et reposent sur une base peu épaisse. Ils supportent deux chapiteaux avec astragale et taillloir dont la corbeille est décorée de feuilles d'acanthes, réduites à l'état d'épais crochets. L'arc en mitre qui les surmonte est traité comme les piliers et ses rampants sont ornés d'une rangée de *crosses*. Au sommet, une boule forme acrotère et chaque écoinçon est occupé par une fleur à quatre pétales, cernée d'un bourrelet circulaire. La disposition de la plaque évoque celle des stèles funéraires coptes (9). Mais, en Egypte, seuls les saints et les fidèles sont ainsi représentés et c'est toujours un nimbe crucifère qui entoure la tête du Christ. On pourrait alors se demander si le personnage sculpté à Saint-Pierre-aux-Nonnains est bien le Christ. Plusieurs représentations occidentales confirment cette interprétation : celles du Christ-enfant dans les mosaïques de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, le Christ enseignant du livre de Kells (10) et surtout un retable d'autel de Saint-Apollinaire-in-Class (11) qui présente d'autres analogies avec notre plaque. Il figure, au-dessus d'un socle sculpté de huit personnages, un buste du Christ aux mains croisées sur la poitrine. Ce dernier est placé sous un arc en plein cintre dont l'extrados forme un arc en mitre. A la clef de cet arc, est sculptée une croix pattée. Légèrement en retrait et au-dessus, deux gandes, parallèles aux rampants de l'arc, sont décorées de *crosses*. Les analogies constatées permettent de penser que l'origine du schéma est plutôt italienne que copte.

PI.1,3

(8) G. COLLOT, «*Les origines du christianisme dans l'ancien évêché de Metz du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*», catalogue de l'exposition Saint-Chrodegang, Metz, 1966, p. 46.

(9) Ibid., p. 46.

(10) Livre de Kells, Dublin, Trinity College Library, ms. 58 (a I, 6), fol. 32 V<sup>o</sup>.

Fr. HENRY, *L'art irlandais*, Zodiaque, La Pierre-qui-vire, 1964, T. 2, Pl. 27.

(11) Il surmonte un autel-reliquaire placé sous un ciborium du IX<sup>e</sup> siècle. Le même schéma apparaît dans un arc de ciborium du IX<sup>e</sup> siècle provenant de Saint-Vincent de Cortone et conservé à l'Académie étrusque de Cortone. Cette sculpture a figuré à l'exposition consacrée à Charlemagne à Aix-la-Chapelle en 1965 ; N. 241b, Pl. 127 du catalogue.

## LES REPRESENTATIONS VEGETALES.

Elles sont inspirées de modèles héritées de l'antiquité classique et chrétienne.

N. 2 et 12 : Arbre de vie.

Dans les deux cas, la réserve centrale est occupée par un arbuste au tronc sinueux sortant d'un calice à pied cône. La coupe supérieure, évasée en forme de cloche renversée, est décorée de baguettes parallèles limitées par une bordure supérieure de godrons (sur le pilier N. 12, un médaillon ovale fait la transition entre le pied et la coupe). De part et d'autre de son ouverture, retombent une palmette en aile (N. 2) ou un mince tore en forme de S (N. 12). Le tronc sinueux est figuré par deux tores parallèles (N. 12) ou par deux tores encadrant une torsade (N. 2). Il est traité comme un rinceau pour remplir l'espace rectangulaire. Les réserves, au nombre de trois dans la plaque N. 2 et de sept dans le pilier N. 12, sont occupées par des rameaux sinueux auxquels s'attachent des feuilles en forme de cœur très allongé. Elles sont lisses (N. 12) ou striées d'arêtes de poisson de part et d'autre d'une nervure médiane (N.2). Aux endroits où la réserve s'amincit, les feuilles s'attachent directement au tronc. Denise Jalabert (12), en les comparant à des exemples gallo-romains, les considère comme des feuilles de lierre. Dans les parties trop étroites pour permettre leur installation, le sculpteur a figuré des vrilles dérivées des représentations de vigne. Cette particularité viendrait du fait que les exemples antiques d'arbres de vie prenaient la vigne pour modèle, mais que, remplacés parfois par le lierre, ils gardent certains éléments originels.

A la différence du pilier N. 12, la plaque N. 2 possède une bordure dont le cavet est décoré d'un rinceau de feuilles plates, presque circulaires qui évoquent celles du nénuphar ou de la renoncule d'eau. Elles ne semblent pas avoir été terminées car seules deux d'entre elles sont sculptées de nervures rayonnantes et une troisième marquée d'une faible incision, parallèle au bord. Les autres sont plates.

N. 13 : Cornes et palmettes en aides.

Il ne nous reste que la partie supérieure de ce pilier décoré de cornes emboîtées, alternativement disposées vers la droite et vers la gauche. Un décor de dents de scie, limité par un tore, borde leur ouverture d'où jaillissent des palmettes d'acanthes. Leur disposition symétrique dans la corne supérieure donne une fausse idée de l'ensemble. De celle-ci, placée à mi-distance des bordures, naissent deux acanthes retombantes et deux acanthes ascendantes. Le triangle laissé libre par ces dernières est occupé par une palmette tronquée. La corne inférieure, bien que partiellement détruite, laisse apparaître une construction asymétrique. Elle touche la bordure gauche du pilier et ne donne naissance à des acanthes que du côté droit, selon la disposition décrite pour la première corne : une acanthe tombante, une acanthe ascendante. De l'autre côté, épousant le flanc convexe de la corne, l'extrémité supérieure d'une acanthe ascendante est visible et laisse supposer que la corne suivante qui a disparu présentait les mêmes caractéristiques, mais inversées.

N. 14 : Arcade, calice, cornets et palmettes en ailes.

Nous trouvons ici la combinaison de plusieurs éléments. En bas, dans une réserve rectangulaire, s'inscrit une arcade. L'arc en plein cintre surhaussé est formé de deux tores concentriques lisses enserrant un tore segmenté. Il repose, par l'intermédiaire d'un tailloir, sur des chapiteaux dont la corbeille est décorée de baguettes qui se terminent en *crosses*. Au-dessous, un astragale fait la transition avec de courtes colonnes qui reposent sur d'épaisses bases rectangulaires soulignées d'un tore. L'arc retombe logiquement sur la moitié intérieure des chapiteaux. Les écoinçons sont meublés de *crosses* à longues tiges qui rappellent le décor des corbeilles. Au-dessus, une réserve rectangulaire cernée d'un filet saillant est couverte d'un décor réticulé incisé. Les losanges ainsi obtenus sont gravés, au registre inférieur, de deux traits obliques, et, au registre supérieur, d'un seul. Le registre médian est laissé lisse. La signification de ce décor est difficilement explicable. Le décor du reste du pilier s'apparente à celui des plaques précédentes. D'un calice du même type que celui du pilier N. 12, naissent deux cornets emboîtés formés de minces tores superposés, cernés d'un filet. De l'ouverture de ces récipients, s'échappent des palmettes en ailes symétriques.

Les plaques et piliers N. 2, 12, 13 et 14 forment un ensemble iconographique cohérent, non seulement par l'identité des éléments décoratifs employés mais par l'unité des significations. En effet, si les deux premiers sont aisément interprétables comme des arbres de vie, les deux autres, bien que plus

éloignés de la représentation traditionnelle, ont le même contenu. Denise Jalabert (13) assimile le décor du pilier N.14 à un dérivé de l'«arbre aux palmettes» fréquemment représenté par les marbriers pyrénéens et dont Courajod (14) a montré qu'il avait pour origine la Perse où il symbolisait l'arbre de vie. La présence de calice vient confirmer cette hypothèse. Le décor du pilier N.13 laisse pressentir une même signification.

Le contenu divin de ces représentations est renforcé par l'utilisation de nombres symboliques fondamentaux dans la répétition des éléments : trois, voire sept réserves décorées de feuilles (respectivement N.2 et 12), trois vases à feuillages (N.14). L'état du pilier N.13 ne permet pas d'établir avec sûreté le nombre des cornes à feuillages, mais un calcul, fondé sur la hauteur moyenne des piliers et les dimensions de la corne conservée, permet de penser qu'il y en avait sept.

#### N. 15 : Rinceau.

Comme le pilier N.12, la tige sinueuse est composée de deux minces tores accolés. Les feuilles qui occupent les réserves semblent dérivées de la feuille de lierre dont seule une moitié serait figurée. Ceci semble confirmé par la feuille supérieure en forme d'as de pique aminci dont Emile Mâle et Denise Jalabert (15) pensent qu'elle dérive de la feuille de lierre. L'attache de la queue sur le long côté indique qu'il s'agit bien de la nervure centrale. Une incision, parallèle au contour de la feuille, vient, comme dans la plaque N.2, renforcer celle-ci en créant une zone d'ombre. Le bord convexe se termine aux abords de la queue par une spirale décorative. D'origine végétale, ce décor est traité de manière géométrique pour s'adapter parfaitement au cadre.

#### N. 16 : Rinceau à tête de serpent.

Le rinceau est traité comme dans les piliers N.12 et 15, mais la tige n'est formée que d'une bande plate et les feuilles ont disparu, remplacées par des vrilles de vigne traitées en spirales. A l'extrémité supérieure, elle se termine par une tête d'animal qui, plutôt qu'une tête de serpent, évoque celle d'un oiseau ou d'un poisson (16). La gueule, longue et largement fendue, fait penser à un bec. Les mâchoires supérieures et inférieures se recourbent vers l'extérieur. La tête plate avec son œil gravé se rattache directement à la tige.

#### N. 18 recto et 19 : Médaillons circulaires à décor végétal.

Les deux piliers sont ornés selon le même principe. Des médaillons circulaires sont séparés par des acanthes transversales à bords concaves. Au recto du pilier N.18, des fleurs à six pétales, au modelé naturel, alternent avec des fleurs à quatre pétales triangulaires, cernées d'un bourrelet circulaire. Les représentations plus frustes du second pilier offrent une variété plus grande. Nous retrouvons un décor de fleurs à quatre pétales triangulaires ou à quatre pétales minces s'apparentant au type à six pétales du pilier précédent. Sont aussi figurées une hélice et deux croix pattées à branches égales. De part et d'autre, le large cavet de bordure est occupé par un rinceau de feuilles de lierre semblable à celui du pilier N.15. La sculpture est maladroite et la disposition des motifs décoratifs semble désordonnée.

### LES DECORS GEOMETRIQUES.

#### N. 3 : Arcades et croix pattées.

La plaque est divisée en quatre registres par des bandes moulurées en relief qui suivent les axes médians. Elles sont reliées aux bordures et utilisent le même type de moulures : un cavet placé entre deux tores et séparé de ceux-ci par deux rainures d'onglet. Chaque registre est séparé en deux par un ruban composé de trois tores horizontaux juxtaposés. Les réserves ainsi déterminées portent la même décoration : en bas, une arcade en plein cintre, semblable à celle du pilier N.14 et, au-dessus, une croix pattée à branches grossièrement égales dont les bords sont soulignés par une rainure intérieure. Les médianes forment une grande croix à laquelle répendent les quatre croix des réserves. Ne pourrait-on y voir, en nous référant au type de compartimentation adopté dans le livre de Kells (17), une figuration des quatre évangélistes, l'arcade symbolisant le personnage sous arcade et la croix insistant, à la manière copte, sur leur sainteté ?

(13) Ibid., p. 28.

(14) L. COURAJOD, *Leçons à l'Ecole du Louvre*, (1887-1896), T. I, Paris, 1899, p. 313.

(15) E. MALE, *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*, Paris, 1950, p. 271. D. JALABERT, op. cit., p. 30.

(16) Ainsi sur un relief copte : poisson et croix, IV<sup>e</sup> siècle, Musée du Louvre, Antiquités Chrétiennes. Père du BOURGUET, *L'art copte*, Paris, 1968, page de titre.

(17) op. cit., fol. 27 V<sup>o</sup> et 129 V<sup>o</sup>.

## N.17 : Croix et entrelacs de serpents.

Il est bon de classer ce pilier avec la plaque précédente. La compartimentation est du même type : bandes horizontales, au nombre de trois, formées de deux tores ou de trois (bande médiane). Cette dernière permet de séparer deux décors : des anneaux enlacés et un entrelac de serpents en bas, une croix pattée dont seul subsiste le bras inférieur en haut. Le troisième registre, occupé par une bande verticale médiane, insiste sur cette séparation. La croix, dont la partie visible est gravée comme sur la plaque N.3, est posée sur un petit socle rectangulaire. Le traitement de la moitié inférieure utilise une présentation déjà employée : bande plate pour les anneaux, double bande pour les deux serpents dont les têtes imitent le modèle choisi dans le pilier N.16. D'une des gueules, pointe une langue.

## N.4 : Croix.

La division est ici la même que celle de la plaque N.3, à la différence que les quatre réserves déterminées par les bandes en relief sont vides et que celles-ci sont plus richement moulurées : deux tores au lieu d'un seul de part et d'autre du cavet central. Une rainure bien marquée sépare les bandes médianes du cavet continu de la bordure. Il faut en conclure qu'on a voulu représenter ici la Croix.

## N.5 : Croix et damier.

La compartimentation générale est semblable à celle des deux plaques précédentes, mais la croix y est plus nettement marquée. Elle est cernée d'un tore continu enserrant une torsade à deux brins. Les bordures sont traitées de la même manière. Les réserves obtenues sont occupées par un décor de damier dont les carrés sont figurés alternativement en relief et en creux. La réalisation du damier est correcte dans deux des réserves et très maladroite dans les deux autres. Sans doute la plaque est-elle due à deux artisans de maîtrise inégale.

## N.6 et 7 : Damiers.

Malgré les destructions subies par ces plaques, il est facile de voir que le décor de damier occupait la totalité de la surface. Le cavet de la plaque N.7 est orné d'un motif à chevrons.

## N.8 et 9 : Croisillons.

La plaque N.8 utilise un découpage semblable à celui de la plaque N.3, mais deux bandes horizontales établissent trois registres égaux. Six réserves sont ainsi obtenues. Elles sont occupées par un réseau d'étroites bandes plates qui déterminent un croisillon de losanges. Le même décor couvre la totalité de la plaque N.9 dont le cavet de bordure comporte un rinceau de feuilles de lierre proche de celui des piliers N.15 et 19.

## N.10 : Croisillons tressés.

Il s'agit de croisillons traités selon les techniques de la vannerie. Chaque bande est composée de deux tores encadrant une torsade. Des fleurs à quatre pétales dont le centre est gravé d'une croix occupent la plupart des réserves sauf trois qui sont décorées d'un bouton. La bordure étroite n'est pas moulurée.

## N.20 recto et 21 : Décor de S.

Les deux piliers sont ornés de S superposés dont un sur deux est inversé. La seule différence réside dans le nombre de ces éléments : six (N.20 recto), cinq (N.21).

## LES ENTRELACS ANIMAUX.

Ces décors animaliers présentent de nombreuses caractéristiques communes et nécessitent de ce fait, une étude d'ensemble.

Le traitement des brins est le même avec quelques variantes. Ils sont divisés en trois bandes accolées : soit trois tores de largeur égale (N.23, 24, 26), soit deux minces tores encadrant une bande plate segmentée (N.11, 18, 20, 23, 26) ou lisse (N.18). Les têtes utilisent toutes le même modèle. Elles sont semblables à celles du rinceau du pilier N.16 (N.11, 18, 20, 23, 26) ou reprennent la variante constatée dans le pilier N.17 où une langue est figurée (N.11, 25, 27). Certains éléments de modelé peuvent être ajoutés : incisions en arc de cercle, destinées à séparer la tête du brin auquel elle s'attache (N.17, 18, 20, 24, 26, 27), ou à marquer la commissure des lèvres (N.11, 26).

Sur le pilier N.25, une tête, particulièrement grande, occupe toute la largeur. Plus élaborée que les autres, elle est soulignée d'une rainure parallèle au contour et la commissure des lèvres est striée perpendiculairement. L'œil, traité en relief dans une cavité circulaire, est formé d'un bouton cerné par un tore.

Les têtes, si l'on excepte celles de la plaque N.11 dont la disposition semble anarchique, sont toujours placées aux extrémités des piliers. La solution la plus répandue consiste à placer une tête horizontalement, d'une bordure à l'autre (N.16, 20, 23, 24, 26). Parfois deux têtes parallèles sont disposées verticalement (N.18, 27) ou même une seule (N.25). Le nombre des têtes n'est pas fonction du nombre des brins et le seul souci est d'établir une certaine symétrie. Trois exemples sont caractéristiques de ce choix : la partie basse de la torsade du pilier N.25 dont l'un des brins se dédouble pour former deux queues symétriques de part et d'autre de la petite tête qui termine le second brin, la tresse du pilier N.27 dont deux brins donnent naissance à des têtes verticales symétriques, la troisième s'achevant sur une petite queue à peine visible rejetée latéralement et l'entrelac du pilier N.18 verso dont l'unique brin se termine par deux têtes.

Les entrelacs peuvent être classés selon le nombre des brins : un seul (piliers N.18, 20 verso, 22, 23, 24), deux (pilier N.25 dont la torsade est semblable à celle de la bordure de la plaque N.5 et pilier N.26), trois (pilier N.27 : tresse), sept (plaque N.11 : réseau de mailles lâches).

#### LE CHANCEL : UNITÉ DANS LA PRESENTATION.

Si l'on excepte la plaque N.1, la classification qui précède a permis de regrouper en trois rubriques principales l'ensemble des décors sculptés du chancel et ainsi de mettre en évidence la double appartenance iconographique de certains piliers. La liaison, naturelle entre les deux premières qui groupent des schémas d'origine antique, s'établit aussi avec la troisième. Ainsi, le pilier N.16 allie un rinceau végétal avec une tête de serpent et le pilier N.17, qui adopte le système de la compartimentation des réserves de la plaque N.3, fait figurer une croix pattée aux côtés d'un nœud de serpents.

Cette unité est confirmée par l'emploi presque général d'un même type de bordures selon cinq variantes :

- bande plate, tore, cavet, tore (la plus fréquente) ;
- bande plate, cavet, deux tores ;
- bande plate, tore, cavet ;
- bande plate, cavet, tore ;
- bande plate, cavet.

Les plaques et piliers dont la bordure est ornée de rinceaux, torsades, perlés ou chevrons, respectent ce principe. Dans ce cas, le décor s'inscrit dans l'espace réservé au cavet. Il s'agit d'un type de mouluration que l'on rencontre couramment dans l'antiquité, tant dans les réalisations païennes que chrétiennes, pour limiter une réserve rectangulaire. Ces bordures, souvent plus sèches et maladroitement réalisées pour le troisième des groupes, n'en respectent pas moins le schéma général. Toutefois, elles sont souvent coupées horizontalement (N.18 verso, 23, 24, 27) et ne cernent pas de façon continue le rectangle central. Deux plaques et un pilier font exception et sont tous trois traités différemment : une bande plate et deux ou trois tores parallèles (N.1) (le tore central ne peut-il être considéré au même titre que la torsade des piliers N.25 et 26 ?), une étroite bande plate (N.10), deux rainures d'onglet parallèles (N.29). Ceci s'explique pour ce dernier cas par les particularités du pilier : une troisième mortaise occupe le centre de l'espace normalement consacré à l'installation du décor ; la mouluration, qui ne peut être continue, a été réduite au minimum ; une double ligne d'ombre marque l'épaisseur de la bordure au-delà de la bande plate. En ce qui concerne les plaques N.1 et 10, bien que la partie adoptée pour le traitement des bordures diffère du schéma général, leur appartenance à l'ensemble est confirmée par la présence du motif de torsade ou tore segmenté entre deux tores, servant indifféremment à réaliser pilastres, arcs, rinceaux ou brins d'entrelacs de serpents. On le trouve répandu à travers tous les éléments du chancel. Nous pouvons en outre rapprocher les fleurs à quatre pétales de la plaque N.1 de celui des piliers N.18 et 19 et le décor de crosses couvrant les rampants de l'arc de la même plaque de celles des chapiteaux et écoinçons de la plaque N.3 et du pilier N.14. Enfin, l'œil du Christ est le même que celui du serpent du pilier N.25.

Tous ces décors sont traités essentiellement selon la technique du méplat, l'une des plus simples et des mieux adaptées à la réalisation d'une sculpture de faible épaisseur comme celle du chancel (environ 0,01m). Pour éviter sécheresse et monotonie qui pourrait résulter de l'emploi généralisé de cette technique, certains éléments (pilastres, arcs, brins d'entrelacs, tiges de rinceaux) sont traités sous forme de bandes parallèles, segmentées dès qu'elles excèdent une certaine largeur. Dans d'autres cas, l'arête



marquant le contour est arrondie, ce qui donne l'illusion d'un certain modelé (tête de serpent du pilier N.24). La tête du Christ est ainsi réalisée. La partie centrale a été creusée pour faire apparaître en relief les éléments marquants du visage (nez, yeux, arcades sourcillières, lèvres, pommettes). Ceci a permis à l'artiste qui ignorait l'art du raccourci, d'obtenir un effet de bas-relief. Enfin, on a parfois recours à la gravure pour figurer certains détails (nimbe du Christ, commissure des lèvres du serpent du pilier N.25, stries des feuilles de lierre de la plaque N.2,...). La technique du biseau, d'origine romaine, réduisant le plan supérieur à une simple crête, permet d'accentuer l'impression de relief en éliminant les surfaces plates et donne plus de nervosité au dessin. Elle est utilisée ici pour le traitement des palmettes d'acanthés et aussi de certains rinceaux et moulures.

L'observation de la pierre ne permet de tirer aucune conclusion. Il s'agit de calcaires blanc ou jaune à grain fin, sans doute locaux. Ils peuvent être d'une même provenance car le pilier N.25, mi-blanc, mi-jaune, dans le sens vertical, indique une variation dans la couleur des lits de carrière. Mais aucune analyse n'a été faite à ce jour.

Toutes les parties du chancel semblent donc contemporaines avec peut-être une légère antériorité des décors antiques. L'observation des piliers double-face vient confirmer cette dernière remarque. Ceux-ci sont au nombre de quatre. Le revers des piliers N.13 et 14 est simplement mouluré ; les deux autres, N.18 et 20, sont respectivement ornés, sur une face, de médaillons floraux et d'un motif de S, et, sur l'autre, du même entrelac de serpent à un brin. Ces deux piliers présentent donc, d'une part, des motifs floraux et géométriques de type antique, et d'autre part, un décor de serpents de moindre qualité. Nous pouvons conclure que cet ensemble commencé par des artistes habiles, peut-être étrangers, a été poursuivi par des artistes locaux moins expérimentés (formés par les premiers ?) utilisant un répertoire décoratif «barbare». Ce travail est inachevé comme en témoignent le pilier N.28 et les versos des piliers N.13 et 14.

#### LE MUR DU CHANCEL.

L'analyse des plaques et piliers a permis d'établir l'unité du chancel ; l'étude des données archéologiques va nous permettre de le situer dans l'édifice. Selon Wilhelm Reusch (18), l'édifice romain n'a pas été terminé. Le sol est fait d'un béton grossier situé à 0,65m au-dessous du seuil de la porte d'entrée. Cette différence de niveau et la présence de *praeefurnia*, de part et d'autre de l'abside, permet de penser qu'un système de chauffage par le sol avait été prévu mais non réalisé. C'est sur le radier de cet hypocauste qu'ont été construits trois murets.

Un muret (épaisseur : 0,60m, hauteur maximale conservée : 0,85m) ferme l'abside. Les fondations d'un autel, aujourd'hui disparu, ont été découvertes à 2,10m à l'W de ce mur. L'abside romaine n'a donc pas été utilisée à l'époque mérovingienne.

A l'opposé, le muret occidental (épaisseur : 0,55m, hauteur conservée : 0,44m) est situé dans la cinquième travée de la nef ottonienne à 2,28m du mur de façade romain. Sa situation, à proximité de la porte d'entrée, explique sa fonction. Il permettait l'établissement d'une plate-forme devant le seuil, pour compenser le dénivellement de 0,65m. Un escalier devait lui être adjoint (19).

Le troisième muret, celui du chancel, (épaisseur : 0,66m, hauteur conservée : 0,65m) occupe le milieu de la seconde travée. Sa présence ne peut s'expliquer que par des nécessités liturgiques. Il devait séparer le presbytère du reste de l'abbatiale, selon une disposition classique dans les édifices religieux du Haut Moyen-Age. Cette limite, parfois marquée par des niveaux différents, est souvent accompagnée d'une clôture de pierre appelée chancel. Les plaques et piliers sculptés étaient sans doute destinés à ce muret. En effet, leur emploi dans les piliers ottoniens est contemporain de la destruction partielle du muret par les murs de fondation de la nouvelle construction. La relative conservation de ce dernier n'est due qu'à l'exhaussement du sol lors de la tripartition de la nef.

Le mur du chancel est conservé dans le bas-côté N, dans la nef centrale, et se poursuivait, selon toute vraisemblance, dans le bas-côté S ; mais des travaux, datant de l'occupation militaire, en ont fait disparaître toute trace. Il occupait toute la largeur de la basilique (18,50m). Il est construit, comme les deux autres murets, en petit appareil (deux parements de moellons de calcaire blanc, grossièrement équarris, liés par un mortier friable et dont l'intervalle est occupé par un blocage). Le parement irrégulier de la face E contraste avec celui de la face W plus soigné. Ce dernier est encore presque totalement masqué par un crépi lisse, teinté de rouge, épais d'environ 0,03m et conservé jusqu'à 0,63m de hauteur par endroit. Cette différence de qualité s'explique par la surélévation du niveau du sol dans la partie orientale de l'édifice, réservée à la liturgie proprement dite. Seule la face W du muret était visible, à l'E., l'appareil était caché par les remblais. Le muret n'a pas conservé sa hauteur primitive, mais une indication nous est donnée

(18) op. cit., pp. 79-92.

(19) Louis DEROCHE, sous la direction duquel étaient placés les travaux de sondage de 1967, a remarqué, à la verticale du parement occidental, un renflement de béton rose qui laisserait supposer que la même solution avait été adoptée à l'époque romaine pour pallier l'inconvénient né de l'absence du sol définitif.

PI.II

PI.III,1

par le crépi. En effet, celui-ci continue sur le mur N de la basilique, où il atteint une hauteur de 0,90m, et s'arrête net, avec un renflement, à la verticale de l'angle formé par le mur N et le muret. Ce dernier avait donc une hauteur minimale de 0,90m (le muret de la cinquième travée présente une disposition similaire mais inversée). Le crépi rouge n'apparaît que sur la face E et se poursuit sur le mur N. Dans l'actuelle nef centrale, à la face W du muret, le crépi s'interrompt sur une longueur de 3,45m. Cette lacune est répartie également de part et d'autre de l'axe médian du bâtiment. Elle ne peut être le fait d'une destruction, car le crépi s'arrête selon une verticale nette, avec l'épaississement caractéristique du façonnage des angles. L'appareil du mur ainsi découvert semble moins élaboré que celui des parties crépies, et des fragments de mortier blanc, de même type que celui qui a servi à la construction du muret, paraissent en saillie sur le parement, à la limite de la partie crépie. En avant de cette lacune, des blocs de pierre taillée ont été découverts, mais ils n'étaient liés, ni au sol, ni au muret. Ce sont sans doute des éléments de remblai. Dans l'actuel bas-côté N, à la limite de la partie détruite par l'installation du mur de fondation des grandes arcades, subsistent les restes d'un escalier des plus simples (à mouvement tournoyant ?) : deux pierres de taille, bien liées au muret, et formant saillie sur le parement W. Le bloc inférieur, parallélépipédique, est brisé de façon irrégulière du côté S, et soigneusement taillé sur les autres faces. Cette cassure se trouve à la limite de la destruction déjà signalée. Au-dessus, une pierre, de forme triangulaire, est intacte. Les deux blocs sont liés entre eux, au muret, et au béton romain, par le même mortier blanc et friable déjà cité. Ils sont donc en place. Il faut noter le changement d'appareil et sa qualité inhabituelle. L'ensemble ne paraît pas postérieur au muret, car le crépi se poursuit sans interruption sur la face N des blocs. Pourtant, une mince couche de crépi apparaît entre le muret et les blocs, ce qui pourrait impliquer une modification ; mais il est plus vraisemblable de penser que ce procédé a été utilisé pour obtenir une meilleure adhérence. Un escalier symétrique devait exister dans le bas-côté S.

Pl.III,2

Nous pouvons ainsi restituer la disposition intérieure résultant de l'installation des murets. Deux estrades, dont l'une permettait l'accès à l'abbatiale, et l'autre la séparation du presbytère, limitaient l'espace central. La face visible des deux murets, dont l'un supportait le chancel, était ornée d'un crépi rouge qui se poursuivait sur le mur sans solution de continuité. Il devait s'arrêter sur les murs à 1m environ du sol (hauteur présumée des murets). Deux escaliers latéraux permettaient l'accès du presbytère. Nous est-il possible de tenter une restitution du chancel ?

Le pilier N.29 nous est précieux car il nous indique que le chancel ne se limitait pas au muret décrit. En effet, il présente trois mortaises dont l'une est située sur la face moulurée qui devait rester visible. Une construction perpendiculaire se greffait donc sur le muret découvert. Il faut écarter immédiatement l'hypothèse d'une division du presbytère en trois parties car, dans ce cas, la mouluration n'aurait pas été visible. Cette construction ne pouvait se trouver que dans l'espace central (réservé peut-être aux fidèles), et s'articuler au muret dans l'intervalle des 3,45m dépourvus de crépi. Elle devait consister en une petite estrade rectangulaire. Certaines observations (coupure nette du crépi à la limite de la lacune, présence de fragments de mortier) permettent de l'envisager. Elle devait être bordée de plaques et piliers sculptés sur ses quatre côtés, et faire partie du chancel, comme l'implique la présence du pilier à trois mortaises (20). La disparition de cet organe annexe et l'absence de toute trace sur le béton romain, peut s'expliquer par le fait que dans les murets conservés, on ne constate aucune liaison entre maçonnerie et béton. Il ne nous reste malheureusement aucun des piliers d'angle qui ne pouvaient manquer d'exister dans une telle construction. Cette hypothèse demeure néanmoins vraisemblable. Le chancel ainsi restitué s'apparenterait à celui de Saint-Clément de Rome, plus tardif. Comme dans ce dernier, d'éventuels ambons auraient été placés dans la partie saillante. Il n'est pas possible de dire quelle était la place des éléments conservés du chancel dans cet ensemble. Nous pouvons toutefois avancer que les plaques les plus élaborées devaient être situées dans la partie centrale, et plus spécialement celles décorées de croix et d'arbres de vie.

Pl.I,2

La plaque N.1, représentant le Christ, a pu ne pas en faire partie mais décorer l'autel (21). Nous n'avons aucun exemple de l'utilisation d'une telle représentation dans un chancel. En revanche, l'hypothèse avancée peut se fonder sur des cas analogues de l'art longobard.

(20) La mortaise faciale (0,06m x 0,035m) est plus étroite et moins profonde que les mortaises latérales (0,07m x 0,045m). Ce caractère devrait permettre de déterminer par la mesure des organes de liaison quels étaient les piliers et les plaques qui cernaient cet espace. La destruction de la plupart des languettes et l'irrégularité de certaines mortaises rendent impossible cette tentative.

(21) G. COLLOT, op. cit., p. 46.

## LE CHANCEL : ESSAI DE DATATION.

Il nous reste à établir à quelle date le chancel fut mis en place. L'existence de parentés iconographiques avec d'autres sculptures mérovingiennes peut-elle nous permettre de le déterminer ? En Gaule, deux ensembles, assez rigoureusement datés, présentent avec lui plusieurs points de comparaison : l'Hypogée des Dunes de Poitiers (VIIe siècle) (22) et la crypte Saint-Paul de Jouarre (cénotaphe de Théodechilde : milieu VIIIe siècle, cénotaphe d'Agilberte : début IXe siècle) (23). Dans le premier, on retrouve les rinceaux de feuilles de lierre (dont l'un comprend une vrille de vigne), les médaillons circulaires (parfois séparés par des palmettes en ailes symétriques et dans lesquels apparaît la fleur à six pétales et l'hélice) et un entrelac de serpent à trois brins. Les similitudes sont moins nettes avec les tombeaux de la crypte de Jouarre sur lesquels figurent pourtant la palmette comme élément de séparation des médaillons, et les croisillons qui bien que peuplés, évoquent ceux des plaques N.8 et 9. Des sarcophages en marbre des Pyrénées du VIIe siècle offrent aussi des décors comparables, tels l'arbre aux palmettes, la palmette en aile ou le rinceau à vrilles (24). L'identité de certains motifs avec ceux du chancel de Cheminot (près de Metz) (25) est encore plus nette : croisillons (N.8 et 9), tresse à un brin (N.18, 20, 22) et une tête de serpent. Or, cet ensemble ne peut être antérieur à 783, date à laquelle une fondation religieuse fut adjointe à la villa de Charlemagne. C'est cette date qui incline M. Jean Hubert à dater de même le chancel de Saint-Pierre (26). Il serait hasardeux de fonder une datation sur les seuls éléments iconographiques. La difficulté tient au fait que les exemples cités ne sont pas contemporains et que les décors, qu'ils soient d'origine antique ou germanique, ont été utilisés largement au cours des VIIe et VIIIe siècles.

PI.IV,1

PI.IV,2

Une datation plus précise pourrait-elle être établie par la comparaison des styles et des procédés techniques ? L'étude de la plaque N.1, la plus élaborée, qui représente le Christ, peut nous servir de base. Le vêtement, dont nous avons reconnu l'origine romaine, est découpé en éléments géométriques cernés par un tore continu. La partie visible de la toge, drapée sur le devant du corps, épouse la forme d'un parallélogramme obliquement disposé. Les bords supérieurs et inférieurs, formés d'une courbe et d'une contre-courbe, sont parallèles. Les bords verticaux sont concaves. Le faux effet de symétrie obtenu est caractéristique de certaines représentations picturales insulaires ainsi que l'utilisation du cerne continu. Ce dernier aspect apparaît aussi dans le pagne des larrons de l'Hypogée des Dunes. Dans ces deux cas, les tores parallèles qui figurent les plis, sont destinés à peupler la surface plane ainsi réservée, à évoquer un vêtement sans pour autant chercher à suggérer la troisième dimension. Ces particularités rendent improbables l'exécution de cette plaque dans le cadre de la Renaissance Carolingienne, à la fin du VIIIe siècle.

PI.IV,3

Une parenté stylistique évidente avec l'autel du duc Ratchis (27), à Saint-Martin de Cividale, dont la plaque frontale figure elle aussi un Christ, tend à le confirmer. Les visages, de même forme, se creusent en leur centre pour permettre la réalisation en relief des parties saillantes qui sont traitées de même : paupières sous forme d'un bourrelet ovale ; bouches aux coins tombants, marquées d'un trait en arc de

PI.V,1

(22) R.P. Camille DE LA CROIX, *Hypogée-Martyrium de Poitiers*, Paris, 1883. Dans cet ouvrage, l'auteur, adoptant l'hypothèse du martyrium, plaçait à la fin du VIe siècle la réalisation de cet édifice. Les travaux de L. LEVILLAIN (*La memoria de Mellebaude*, Poitiers, 1912) et de V.H. ELBERN («Das Relief des Gekreuzigten in der Mellebaudis-Memorie zu Poitiers. Über eine vorkarolingische Nachbildung des Heiligen Grabes zu Jerusalem», dans *Jahrbuch der Berliner Museen*, T. III, 2, 1961, pp. 148-189, et «Nouvelles recherches au sujet de la crypte de l'abbé Mellebaude», dans *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, 1962, pp. 375-393) ont permis de le placer avec plus de vraisemblance au VIIe siècle.

(23) Marquise DE MAILLE, *Les cryptes de Jouarre*, Paris, 1971. Cet ouvrage établit une chronologie précise de l'édifice et des sculptures. Voir aussi le compte rendu analytique et critique de P. PERRIN, «A propos des cryptes de Jouarre», dans *Paris foyer d'art au Moyen-Age*, Document Archeologia, 3, 1973, pp. 115-125.

(24) D. JALABERT, op. cit., pl. 4-A (sarcophage de Moissac), pl. 6-D (sarcophage d'Elne).

(25) Conservés au Musée de Metz : N.8156 (tresse et tête de serpent), N.8155 (croisillons).

(26) J. HUBERT, «L'architecture et son décor», dans *L'Empire carolingien*, Paris, 1968, p. 28.

(27) G. DE FRANCOVICH, «Osservazioni sull'altare di Ratchis a Cividale e sue rapporti tra occidente e oriente nei secoli VIIe VIIIe D. C.», dans *Scritti di storia dell'arte in onore di Mario Salmi*, Rome, 1961, p. 173 sq.. W.F. VOLBACH, «Les arts somptuaires», dans *L'Europe des invasions*, Paris, 1967, p. 247, pl. 277-279-280-281.

cercle entre deux renflements ; chevelures séparées par une raie médiane et plaquées sur le nimbe. Les plis des vêtements apparaissent sous forme de tores parallèles serrés. La construction qui régit la disposition des figures dans les deux plaques consacrées au Christ relève du même principe géométrique. La réserve centrale est quadrillée selon les médianes. Les Christ sont symétriquement disposés par rapport à la médiane verticale, et l'espace qui leur est imparti occupe la moitié de la largeur de la plaque, un quart étant laissé de part et d'autre. Dans les deux cas, les figures s'organisent à partir d'un quadrillage rigoureux grâce auquel sont mis en évidence les éléments symboliques. Les deux Christ ont la main droite inversée, pouce vers l'extérieur. Par ailleurs, certains éléments de décor de l'autel sont semblables à ceux du chancel : le motif du S, les torsades serrées, les torsades à deux brins, les palmettes à bords concaves séparant des médaillons circulaires. PI.V,2,3

Nous savons avec précision que l'autel du duc Ratchis fut réalisé vers 740. Il est donc vraisemblable de supposer que le chancel de Saint-Pierre se situe vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. Historiquement, cette date est plausible. Les relations du royaume franc avec l'Italie sont nombreuses, sur le plan politique comme sur le plan religieux. A Metz, Saint-Chrodegang (28) (évêque de 742 à 766) introduit la liturgie romaine et adapte la règle de Saint-Benoît pour le chapitre de la cathédrale. Il restaure celle-ci, y installe un chancel ainsi que dans l'église Saint-Pierre-le-Majeur (29). Nous pouvons supposer que cet exemple fut suivi. Notre chancel en serait le témoignage. Le fait que Paul Diaire, historien des évêques de Metz, ne mentionne pas son édification, n'implique pas qu'il ait été réalisé à une autre époque. En effet, cet auteur ne signale que les œuvres dues à l'évêque dans le groupe cathédral qui dépendait de lui. La parenté relevée entre les chancels de Saint-Pierre et de Cheminot s'expliquerait, non par une simultanéité d'exécution, mais par la reprise dans ce dernier de motifs utilisés à Metz depuis le milieu du siècle. Sa facture est meilleure, mais témoigne d'une sécheresse caractéristique des décors trop souvent imités. Le chancel de Saint-Pierre n'est donc pas contemporain de la fondation d'Eleuthère (fin V<sup>e</sup> siècle). De celle-ci, il semble que rien ne nous soit parvenu.

François HEBER-SUFFRIN.

(28) Paul DIACRE, *Liber de Episcopis mettensibus*, dans PERTZ, Monum. germ. hist. SS., T.II, p. 268 sq. Les transformations apportées à la cathédrale et à Saint-Pierre-le-Majeur y sont décrites. Ces reprises sont commentées par R.S. BOURG, «Un document du IX<sup>e</sup> siècle, Notes sur l'ancienne liturgie de Metz (Th. KLAUSER) et sur ses églises antérieures à l'an mil», *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, T.XXXVIII (1929), pp. 527-532 (cathédrale), pp. 42-43 (Saint-Pierre-le-Majeur) et par C. HEITZ, «Le groupe cathédral de Metz au temps de Saint Chrodegang», dans *Saint Chrodegang*, (communication faite au colloque tenu à l'occasion du douzième centenaire de sa mort en 1966), Metz, 1967, pp. 125-126.

(29) Certains fragments du chancel de la cathédrale sont conservés dans la crypte de la cathédrale de Metz. Aucune comparaison n'est possible avec celui de Saint-Pierre. Le décor très élaboré, sculpté dans du marbre, suggère sans doute l'importation d'Italie de plaques déjà réalisées.

## LES MESURES

La classification adoptée pour les éléments du chancel est fonction de deux critères : le format (plaques et piliers) et les types de décor.

Les données chiffrées seront indiquées selon le schéma suivant :

N.=	N. du musée : type de décor. hauteur X largeur X épaisseur mesures restituées	Languettes ou mortaises : largeur X épaisseur ou profondeur
	Les mesures incomplètes des plaques endommagées sont imprimées en italique.	Bordures : épaisseur.

## PLAQUES

N.1	3272 : Christ. <i>0,97m X 0,525m X 0,22m</i> 1,01m	Languette droite : 0,075m X 0,025m Bordures latérales : 0,08 – 0,09m Bordure supérieure : 0,11m.
-----	--	--

La bordure inférieure, partiellement détruite est difficile à restituer. Le tore conservé semble se rattacher à la troisième moulure verticale à partir du bord de la plaque.

N.2	3277 : Arbre de vie. <i>1,03m X 0,56m X 0,14m</i> 1,055m X 0,61m X 0,22m
-----	--

La minceur de la plaque semble indiquer une reprise postérieure. La bande plate de 0,025m de largeur qui subsiste à la base de la plaque devait border sur les trois autres côtés le rinceau de feuilles car des traces de destruction apparaissent sur les bords. Une mortaise (0,06m X 0,015m) dont le retrait rejoint la face arrière de la plaque indique un fort démaigrissement et sa faible profondeur confirme la restitution des bordures (0,015m X 0,025m X 0,04m : profondeur moyenne des mortaises du chancel). La restitution de l'épaisseur est simple, mortaises et languettes étant toujours placées en position médiane. Il faut ajouter 0,08m (épaisseur actuelle de la plaque diminuée de celle de la mortaise) pour obtenir une épaisseur vraisemblable de 0,22m. L'existence de mortaises dans une plaque est justifiée par la présence, parmi les fragments du chancel de piliers à languettes.

N.3	3287 : Arcades et croix pattées. <i>1,02m X 0,60m X 0,22m</i> 1,085m X 0,62m	Languettes arasées Bordures : 0,09m
-----	--	--

Les bordures étant semblables sur trois côtés, la restitution de la quatrième est simple.

N.4	3288 : Croix. 1,01m X 0,60m X 0,23m	Languettes arasées : 0,07m Bordures : 0,115 – 0,125m
N.5	3299 : Croix et damier. <i>0,97m X 0,74m X 0,23m</i> 1,05m	Languettes arasées : 0,07m Bordures : 0,08m
N.6	3285 : Damier. <i>0,90m X 0,45m X 0,215m</i>	Languette arasée : 0,065m Bordure latérale : 0,075m
N.7	3286 : Damier. <i>1,00m X 0,42m X 0,21m</i> 1,09m	Languette arasée : 0,07m Bordure : 0,09m

- N.8 3283 : Croisillons.  
 0,90m X 0,57m X 0,215m  
 1,04m  
 Languettes arasées : 0,08m  
 Bordures : 0,09m

La disposition symétrique du décor permet de restituer la partie manquante.

- N.9 3284 : Croisillons.  
 1,01m X 0,58m X 0,24m  
 1,06m  
 Languettes arasées : 0,07m  
 Bordures : 0,09 – 0,10m
- N.10 3282 : Croisillons tressés.  
 0,96m X 0,60m X 0,20m  
 1,02m X 0,63m  
 Languettes arasées : 0,06m  
 Bordures : 0,03m
- N.11 3280 : Entrelac à sept brins.  
 0,98m X 0,50m X 0,18 – 0,19m  
 1,01m  
 Languette droite : 0,06m X 0,025m  
 Bordures : 0,055 – 0,060m

### PILIER S

- N.12 3274 : Arbre de vie.  
 1,02m X 0,35m X 0,31m  
 Mortaises : 0,06m X 0,03m  
 Bordures : 0,11m
- N.13 3300 : Cornes et palmettes en ailes.  
 0,45m X 0,27m X 0,31m  
 0,34m  
 Mortaise détruite : 0,06m  
 Bordure supérieure : 0,08m

Hauteur impossible à restituer. Un pilier double face a été envisagé, car une mouluration est ébauchée sur la face arrière.

- N.14 3273 : Arcade, calice, cornets et palmettes en ailes.  
 1,01m X 0,305m X 0,24m  
 Languette gauche : 0,06m X 0,03m  
 Bordures : 0,07m

Pilier double face dont seule la bordure arrière est réalisée.

- N.15 3290 : Rinceau.  
 0,96m X 0,24m X 0,30m  
 1,005m  
 Mortaises : 0,07m X 0,035 – 0,04m  
 Bordures : 0,075m
- N.16 3276 : Rinceau à tête de serpent.  
 0,68m X 0,23m X 0,27m  
 0,29m  
 Mortaise gauche : 0,07m X 0,035  
 Bordure gauche : 0,09m

En se fondant sur la symétrie et l'épaisseur de la bordure conservée, on obtient un manque de 0,37m. La hauteur approximative serait de 1,05m.

- N.17 3275 : Croix et entrelac de serpents.  
 0,75m X 0,28m X 0,265m  
 1,02m X 0,33m  
 Mortaise gauche : 0,07m X 0,04m  
 Bordure gauche : 0,08m

La restitution se fonde sur la disparition partielle de la croix pattée, à branches égales, du registre supérieur. Elle est vraisemblable à quelques centimètres près.

- N.18 3281 : Médaillons circulaires à décor végétal.  
 1,00m X 0,31m X 0,25m  
 Languettes détruites : 0,06m  
 Bordures : 0,085 – 0,09m

Il semble que la partie supérieure ait été légèrement démaigrée. Il s'agit d'un pilier double face dont le verso est orné d'un entrelac à un brin.

N.19 3278 : Medaillons circulaires à décor végétal.  
 0,55m X 0,24m X 0,26m  
 0,28m  
 Mortaise droite : 0,07m X 0,035 – 0,04m  
 Bordure droite : 0,10m

N.20 3279 : Décor de S.  
 0,82m X 0,24m X 0,32m  
 1,01m X 0,27m  
 Mortaise gauche : 0,07 X 0,04m  
 Bordure gauche : 0,085m

Pilier double face. Entrelac à un brin au verso.

N.21 3291 : Décor de S.  
 1,00m X 0,275m X 0,21m  
 1,04m  
 Languette arasée à droite : 0,07m  
 Bordures : 0,09m

N.22 3301 : Entrelac à un brin.  
 0,60m X 0,32m X 0,30m  
 0,35m  
 Mortaise droite : 0,06m X 0,04m  
 Bordure droite : 0,10m

N.23 3296 - 3297 : Entrelac à un brin.  
 0,61m X 0,28m X 0,27m  
 0,34m X 0,18m X 0,27m  
 0,95m X 0,28m X 0,27m  
 Mortaise gauche : 0,075 X 0,045m  
 Bordures : 0,08m

Il s'agit des deux fragments d'un même pilier dont la hauteur atteignait au moins 0,95m. La mortaise droite n'a jamais été réalisée d'où l'on pourrait déduire qu'il s'appuyait peut-être contre le mur de la basilique.

N.24 3302 : Entrelac à un brin.  
 0,20m X 0,23m X 0,17m  
 0,31m X 0,26m  
 Mortaise gauche : 0,07m X 0,045m  
 Bordure gauche : 0,08m

N.25 3293 : Torsade à deux brins.  
 0,97m X 0,25m X 0,28m  
 1,06m  
 Mortaises : 0,07m X 0,035m  
 Bordures : 0,07m

N.26 3289 a+b : Entrelac à deux brins.  
 0,95m X 0,19m X 0,30m  
 1,05m X 0,28m  
 Mortaise droite : 0,08m X 0,035m  
 Bordure droite : 0,075m

N.27 3294 - 3295 : Entrelac à trois brins.  
 1,05m X 0,27m X 0,28m  
 Mortaises : 0,07m X 0,035m  
 Bordures : 0,075m

N.28 3298 a+b : Réserve sans décor.  
 1,10m X 0,27m X 0,22m  
 0,31m  
 Mortaise gauche : 0,06m X 0,035m  
 Bordure gauche : 0,09m

N.29 3292 : Pilier à trois mortaises.;  
 1,01m X 0,37m X 0,32m  
 Mortaises latérales : 0,07m X 0,045m;  
 Mortaise centrale : 0,06m X 0,035m

Il manque sans doute quelques centimètres en hauteur, mais l'absence de bordure supérieure ne permet pas une restitution très précise.

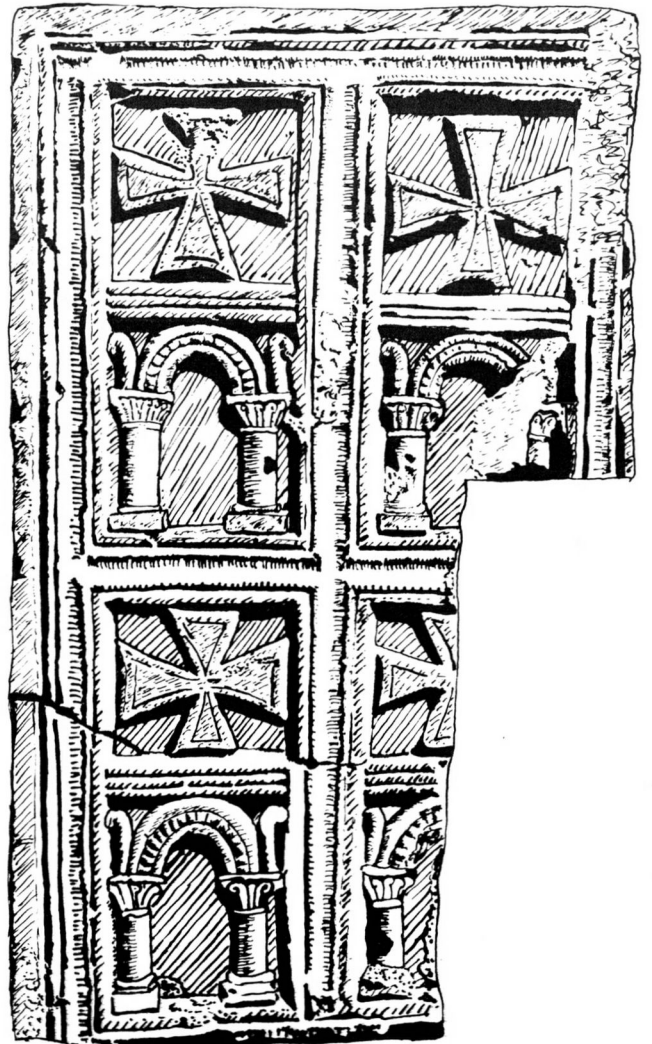


N.1 3272 : Christ.



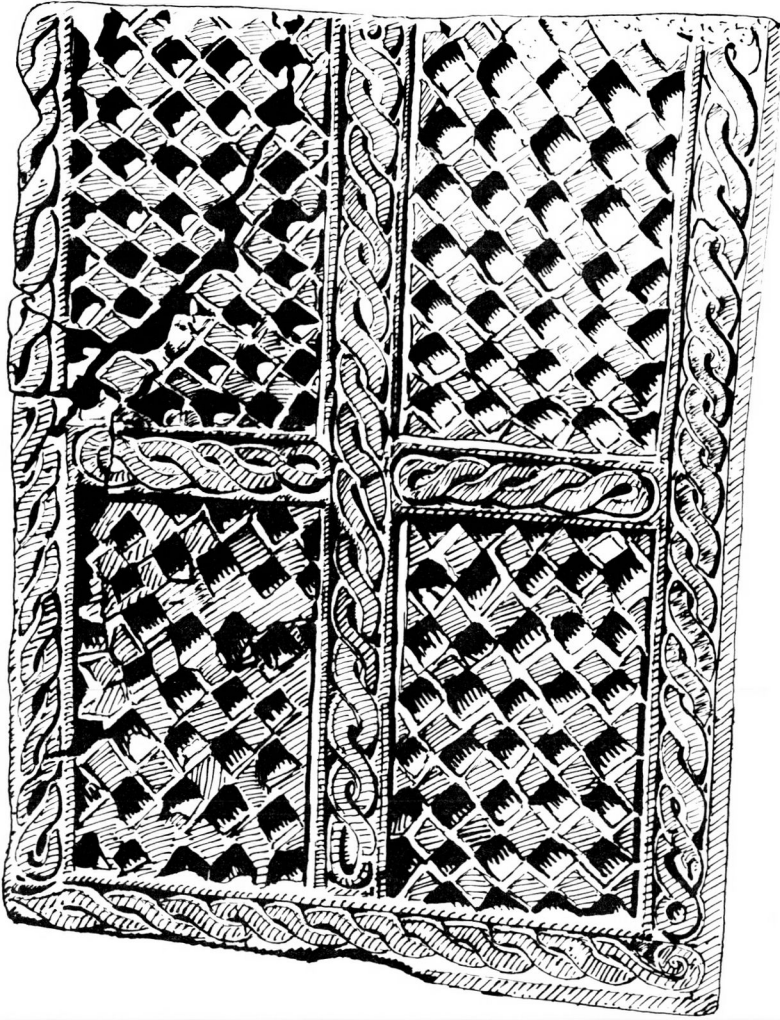


N.2 3277 : Arbre de vie.

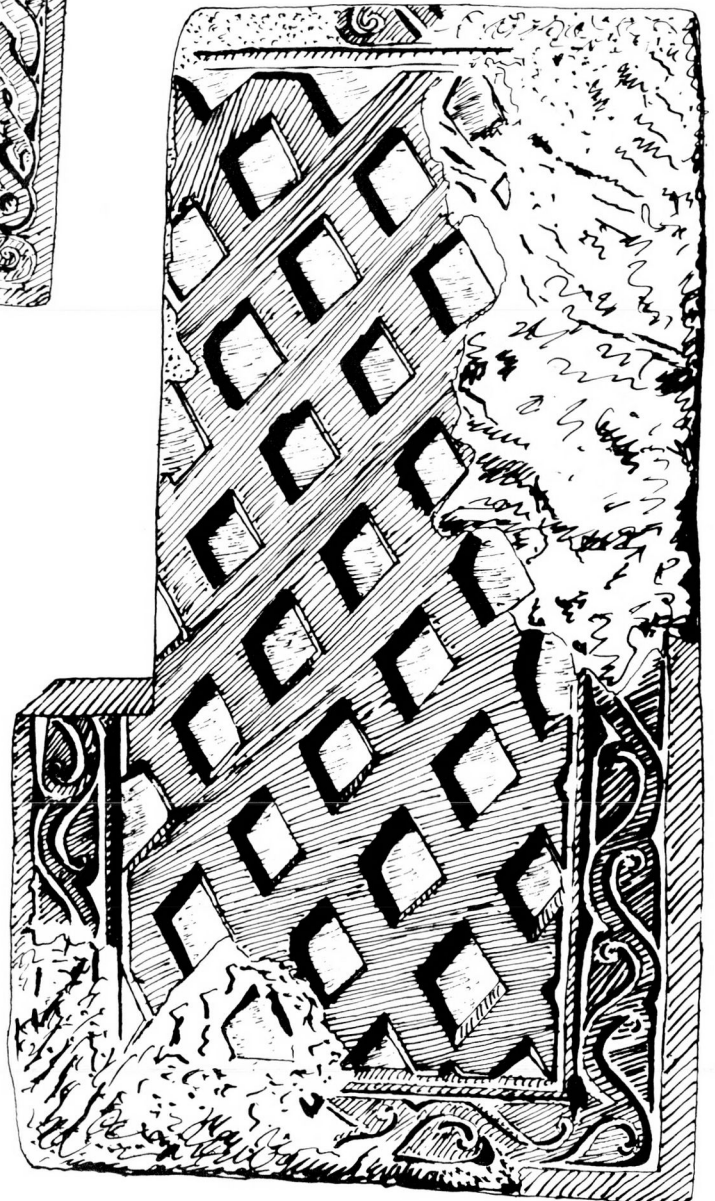


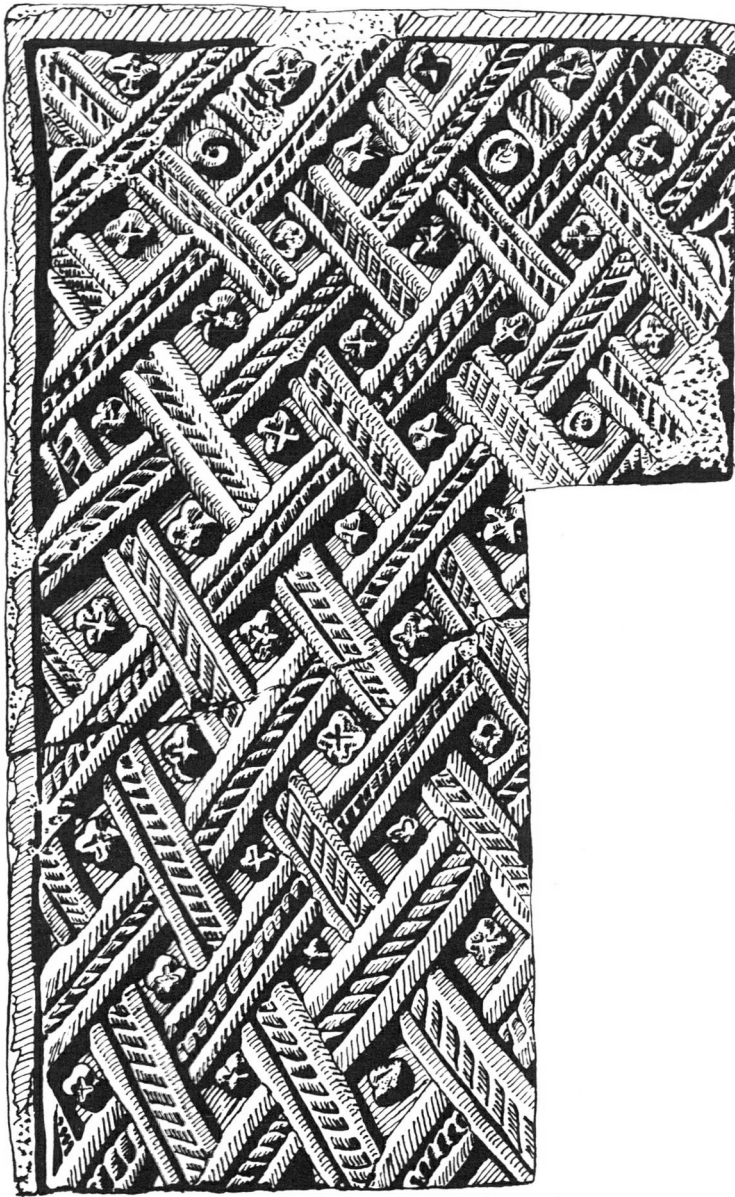
N.3 3287 : Arcades et croix pattées.

N.5 : 3299 : Croix et damier.

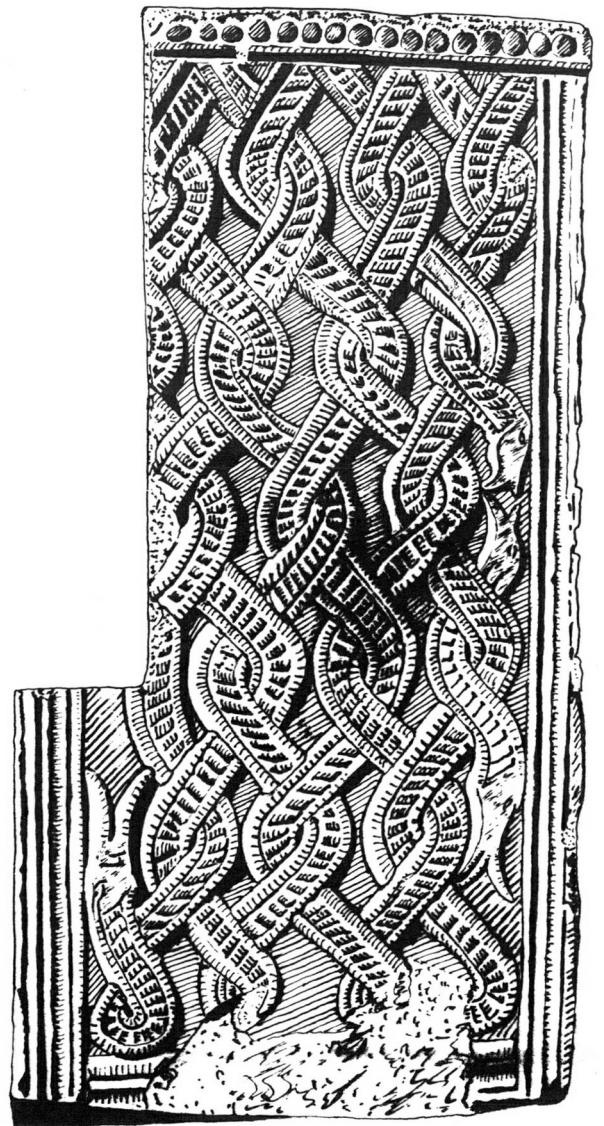


N.9 3284 : Croisillons.



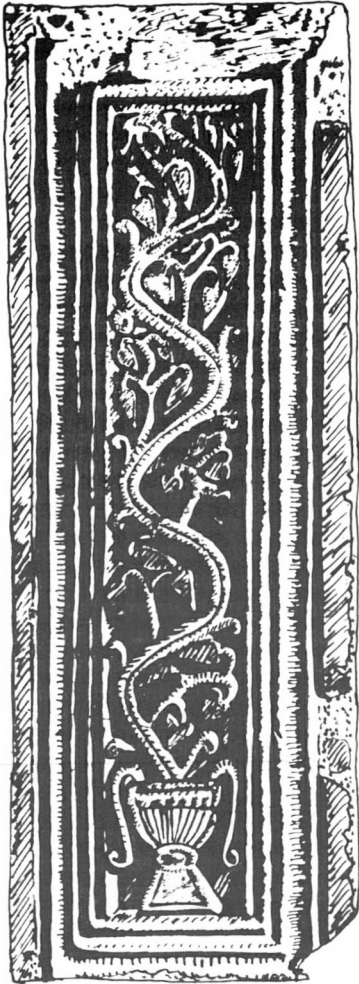


N.10 3282 : Croisillons tressés.



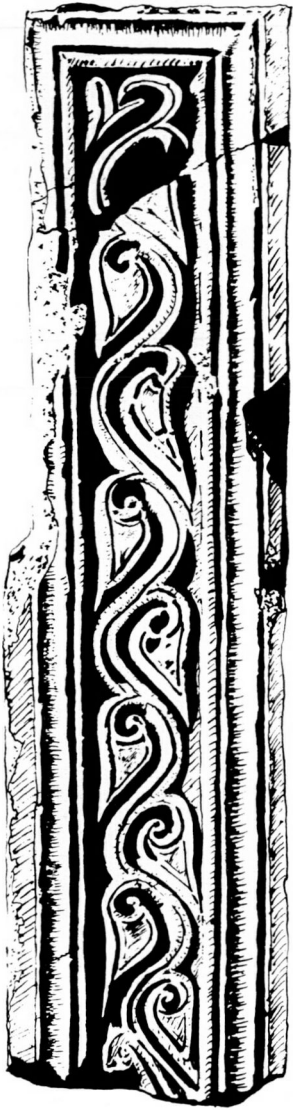
N.11 3280 : Entrelac à sept brins

N.12 3274 : Arbre de vie.



N.13 3300 : Cornes et palmettes en ailes.

N.14 3273 : Arcade, calice, cornets et palmettes en ailes.



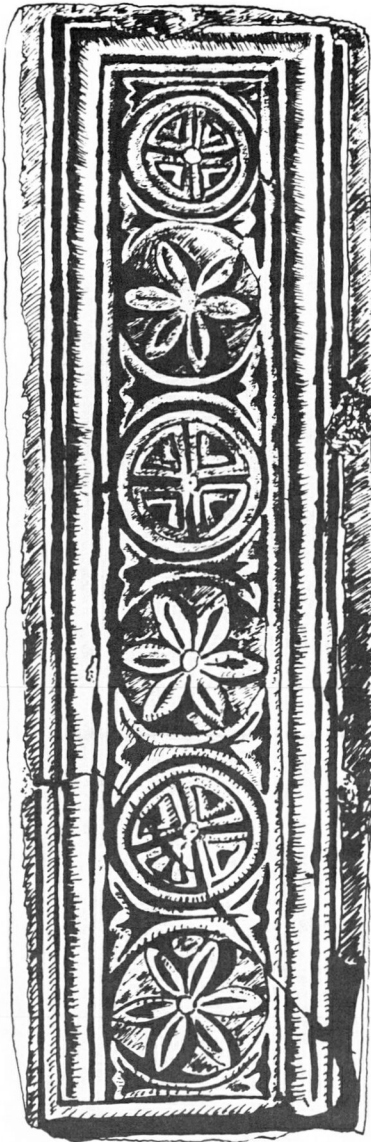
N.15 3290 : Rinceau.



N.16 3276 : Rinceau à tête de serpent.

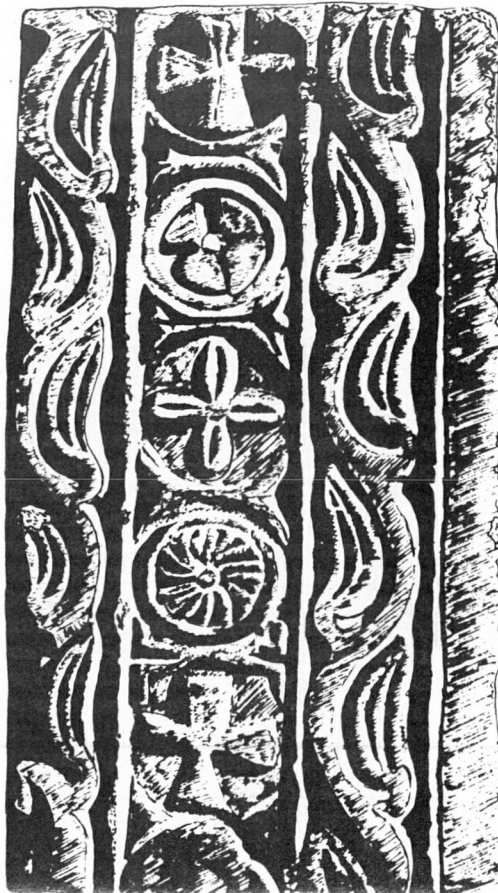


N.17 3275 : Croix et entrelac de serpents.

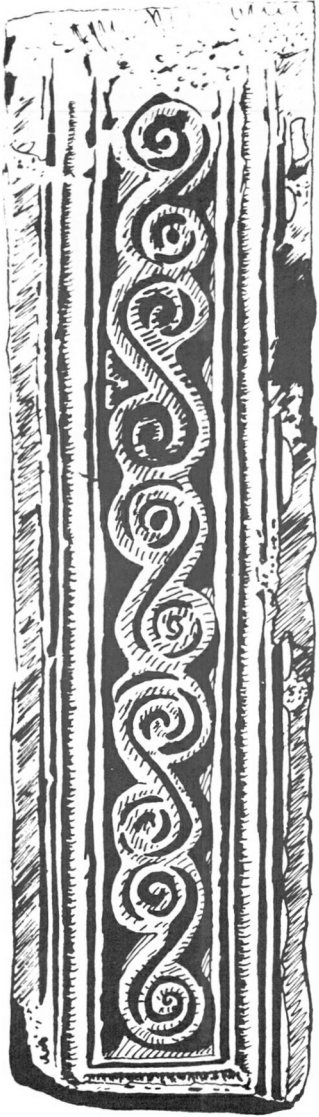


N.18 recto 3281 : Médaillons circulaires  
à décor végétal.

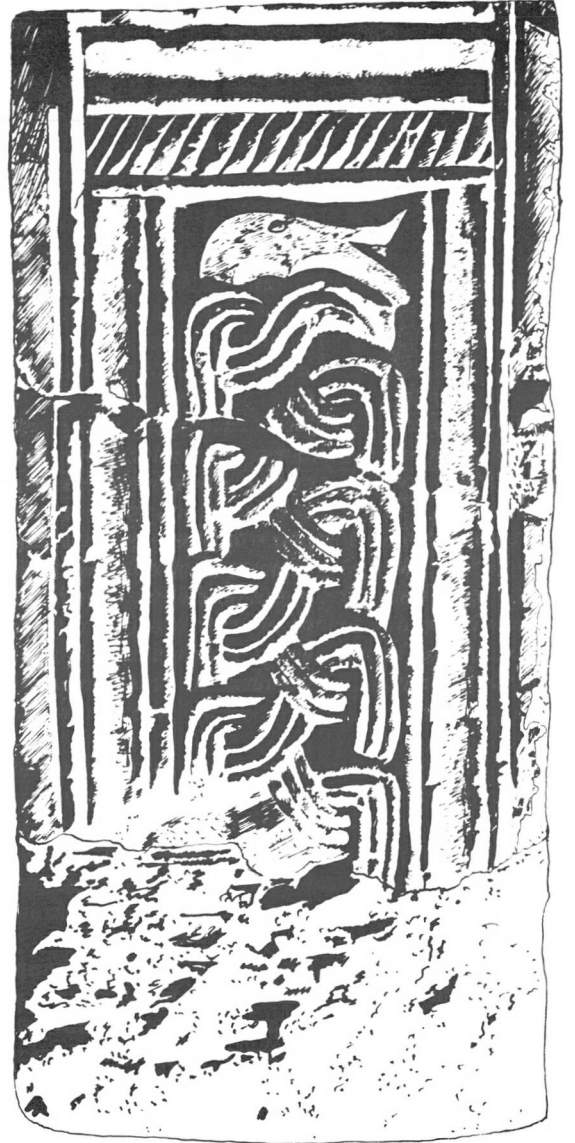
N.18 verso : Entrelac à un brin.



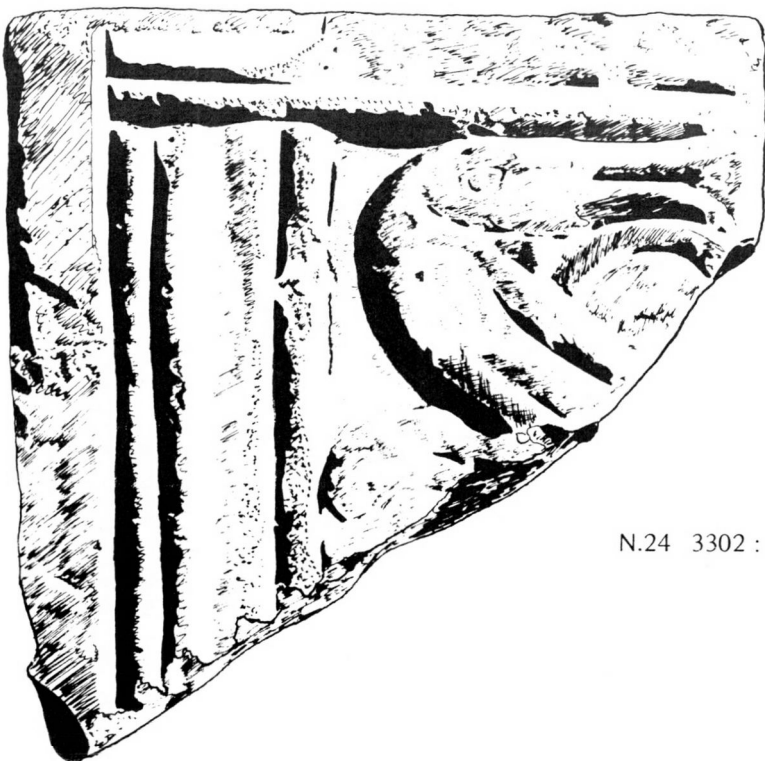
N.19 3278 : Médaillons circulaires  
à décor végétal.



N.21 3291 : Décor de S

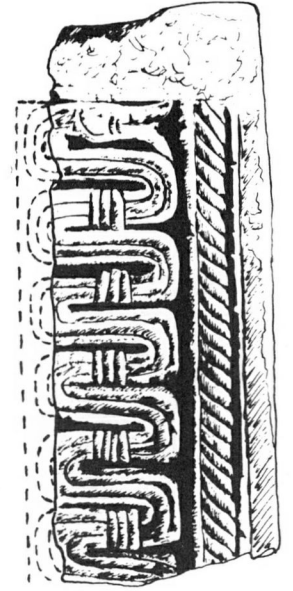
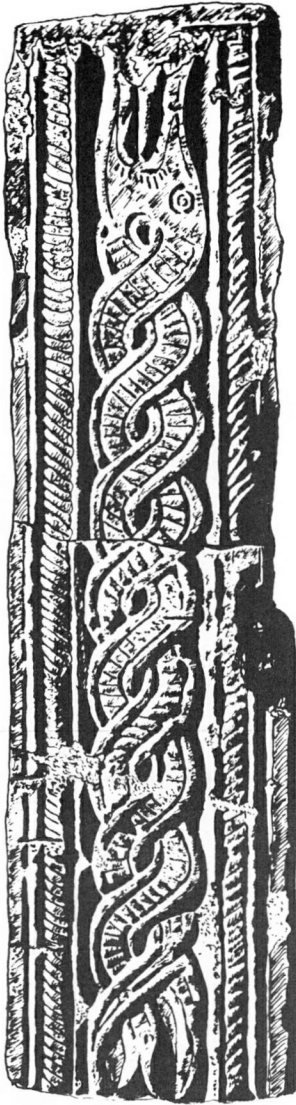


N.23 3296 : Entrelac à un brin.

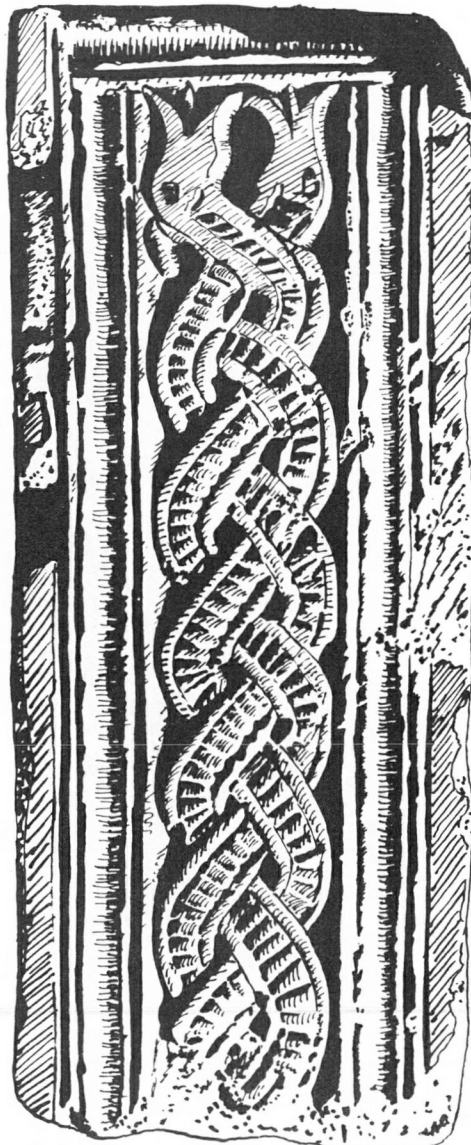


N.24 3302 : Entrelac à un brin.

N.25 3293 : Torsade à deux brins.



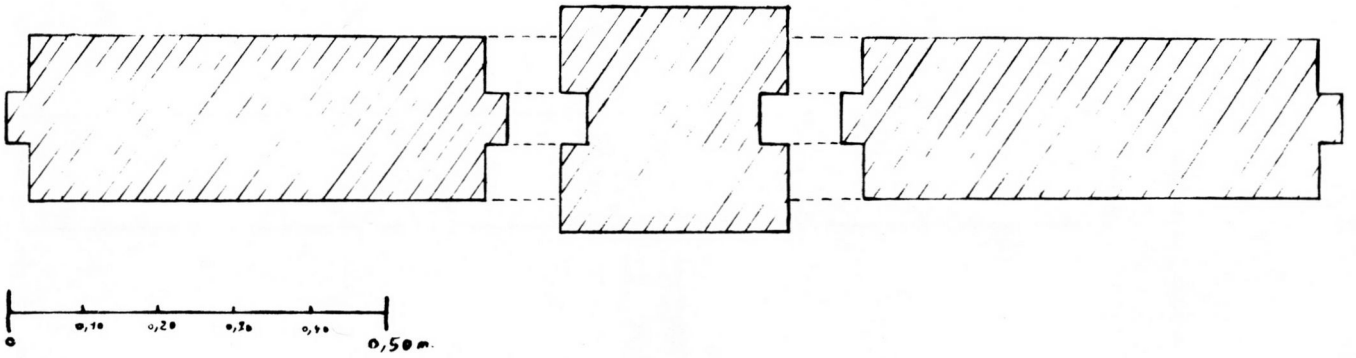
N.26 3289 a : Entrelac à deux brins.



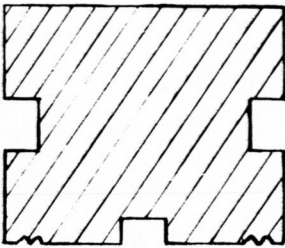
N.27 3294 : Entrelac à trois brins.



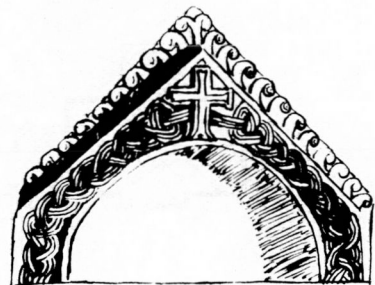




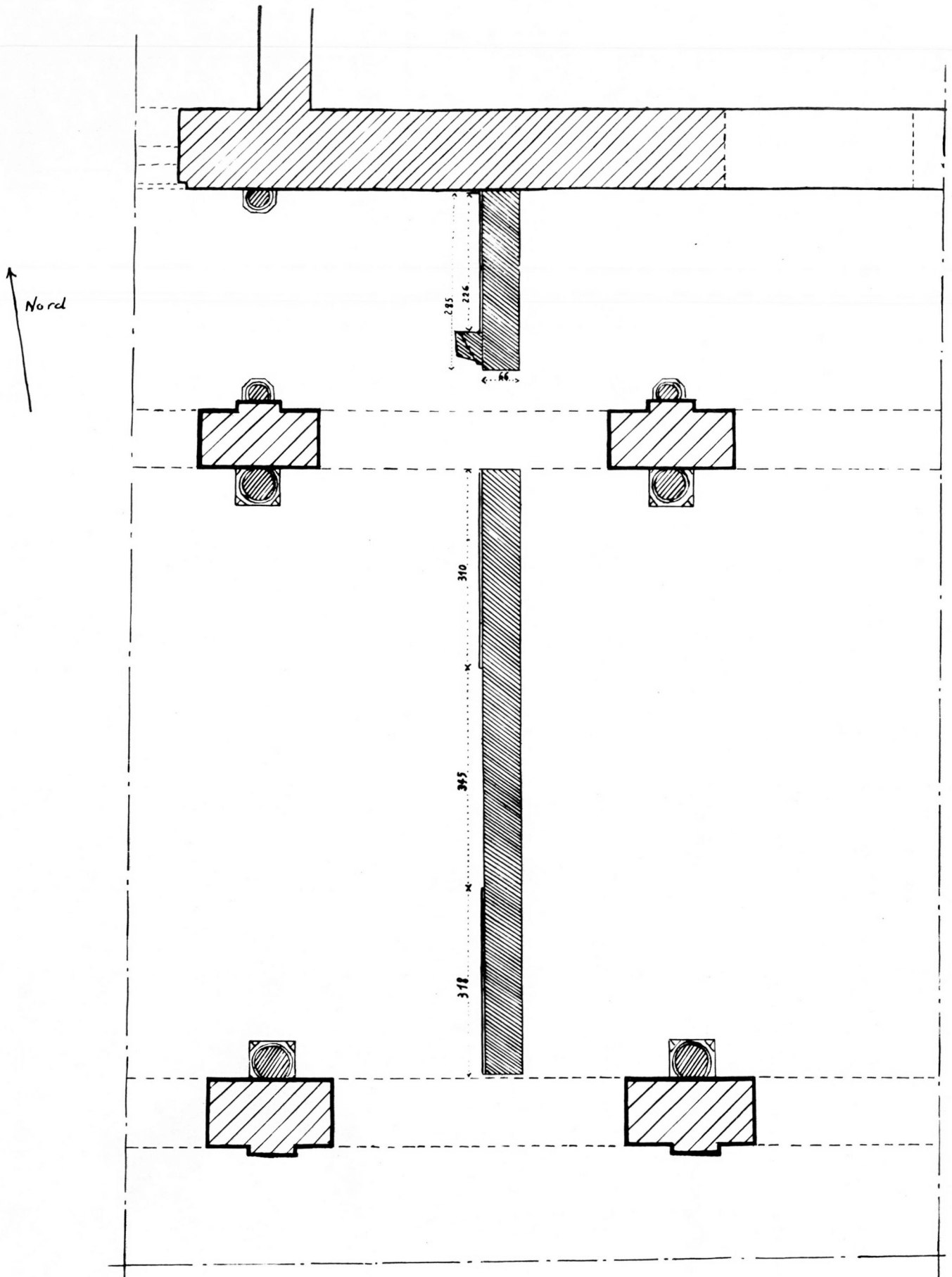
1 - Schéma de montage des plaques et piliers du chancel, plan.



2 - Pilier N.29 (à trois mortaises), plan.



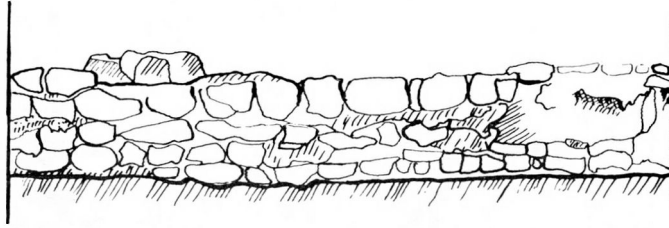
3 - Ravenne, Saint-Apollinaire-in-Classa, retable d'autel.



- Muret du chancel, plan.

1 - Muret du chancel, nef centrale.

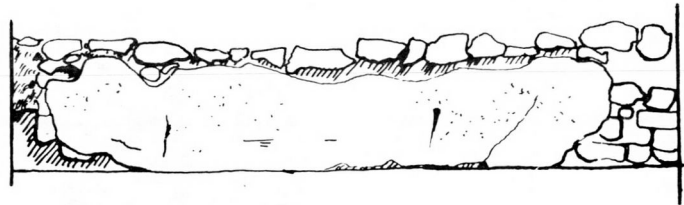
a : partie N.



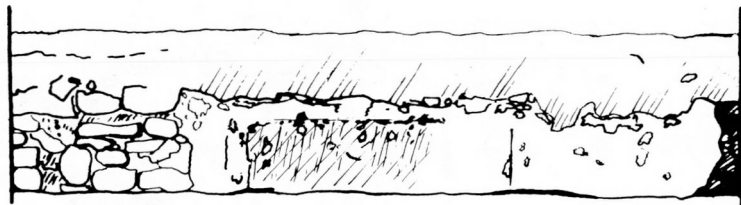
Face E.



Vu du dessus.



Face W. crépie



b : partie S.

Face W. crépie

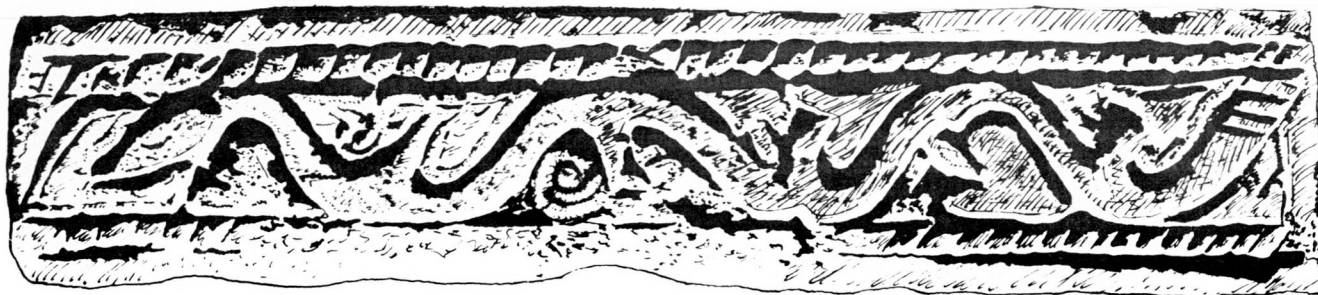
2 - Fondements d'un escalier, bas-côté N.

cote

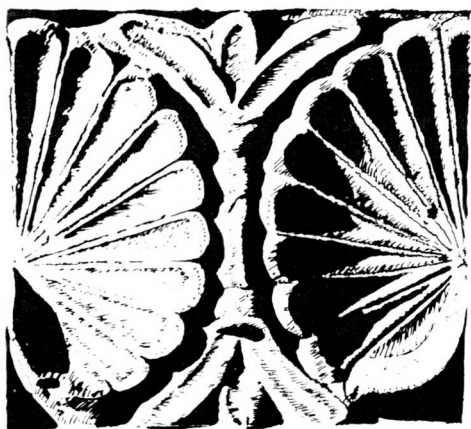
face w.



vue cavalière



1 - Poitiers, Hypogée des Dunes, marche d'escalier.



2 - Jouarre, crypte Saint-Paul, Cénotaphe de Sainte Théodechilde (détail).



3 - Poitiers, Hypogée des Dunes, cipe des larrons (détail).



1 - Cividade, Saint-Martin, autel du duc Ratchis, plaque frontale (détail).



2 - Plaque N.1, Christ, schéma de construction.



3 - Autel du duc Ratchis, plaque frontale, schéma de construction.